# 0.a. Objectif

Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

#### 0.b. Cible

Cible 2.3 : D'ici 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des populations autochtones, des agriculteurs familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, notamment grâce à un accès sûr et égal à la terre, aux autres ressources productives et aux intrants, aux connaissances, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités de création de valeur ajoutée et d'emplois non agricoles

#### 0.c. Indicateur

Indicateur 2.3.2 : Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, par sexe et statut autochtone

#### 0.d. Série

Revenu des petits producteurs alimentaires (Revenu moyen de l'agriculture, PPA) (\$ internationaux constants) (séries primaires)

Revenu des grands producteurs alimentaires (Revenu moyen de l'agriculture, PPA) (\$ internationaux constants) (séries complémentaires)

## 0.e. Mise à jour des métadonnées

2022-03-31

### 0.f. Indicateurs connexes

Indicateur ODD 2.3.1

# 0.g. Organisation(s) internationale(s) responsable(s) de la surveillance mondiale

Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

# 1.a. Organisation

Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

# 2.a. Définition et concepts

#### **Définition:**

L'indicateur 2.3.2 des ODD mesure le revenu des activités de production agricole, qui est lié à la production de produits alimentaires et agricoles. Cela comprend les revenus de la production de cultures, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que de la production forestière.

L'indicateur est calculé comme étant le revenu annuel.

La FAO propose de définir les petits producteurs alimentaires comme des producteurs qui :

- exploitent une superficie de terres se situant dans les deux premiers quintiles (les 40 pour cent inférieurs) de la distribution cumulative de la taille des terres au niveau national (mesurée en hectares); et
- exploitent un nombre de têtes de bétail se situant dans les deux premiers quintiles (les 40 pour cent inférieurs) de la distribution cumulative du nombre de têtes de bétail par unité de production au niveau national (mesuré en unités de bétail tropical (UBT); et
- ont un revenu économique annuel provenant d'activités agricoles se situant dans les deux premiers quintiles (les 40 pour cent inférieurs) de la distribution cumulative des revenus économiques provenant d'activités agricoles par unité de production au niveau national (mesurés en dollars de parité de pouvoir d'achat) ne dépassant pas 34 387 dollars de parité de pouvoir d'achat.

#### **Concepts:**

Les concepts suivants sont adoptés pour le calcul des indicateurs 2.3.2 :

- Les petits producteurs alimentaires sont définis comme ceux qui se situent à l'intersection des 40 pour cent inférieurs de la distribution cumulative des terres, du bétail et des revenus.
- Les unités de bétail tropical sont une échelle de conversion utilisée pour la normalisation et la mesure du nombre de têtes de bétail. Une UBT est l'équivalent en poids métabolique d'un bovin en Amérique du Nord. La liste complète des facteurs de conversion se trouve dans les Directives pour la préparation des examens du secteur de l'élevage.
- Le calcul du revenu est basé sur la résolution adoptée par la 17e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST). Le revenu doit être calculé en déduisant des recettes les coûts d'exploitation et l'amortissement des actifs.

### 2.b. Unité de mesure

PPA constante \$ US 2011.

## 2.c. Classifications

Sans objet

## 3.a. Sources de données

Étant donné que l'indicateur 2.3.2 est mesuré sur une population cible de producteurs – ceux considérés petits producteurs, la source de données idéale pour les mesurer est une enquête unique qui

recueille toutes les informations requises concernant les unités de production individuelles. La source de données la plus appropriée pour recueillir des informations sur la production agricole et les coûts associés sont les enquêtes agricoles. D'autres possibilités à explorer en l'absence d'enquêtes agricoles sont les suivantes :

- 1. enquêtes auprès des ménages avec un module agricole,
- 2. recensements agricoles,
- 3. données administratives.

#### 3.b. Méthode de collecte des données

La population cible de l'indicateur 2.3.2 est constituée des petits producteurs pour lesquels les meilleures sources de données sont les enquêtes agricoles. Celles-ci contiennent des informations sur la production agricole, les variables économiques et la main-d'œuvre. Toutefois, les enquêtes agricoles ne sont pas menées de manière systématique, de sorte qu'elles peuvent être dispersées sur de longues périodes. La FAO encourage le projet d'enquêtes agricoles intégrées (« AGRIS ») qui recueille des données sur une base annuelle pour différents modules, par exemple la production agricole.

Actuellement, l'indicateur est produit principalement à l'aide de l'étude sur la mesure du niveau de vie (LSMS) de la Banque mondiale. Certains pays disposent d'une enquête intégrée sur l'agriculture (LSMS-ISA). Ces enquêtes comprennent des informations telles que la taille des exploitations, la désagrégation par zones géographiques, le type d'activités et le type de ménages, la valeur de la production, la valeur des coûts de production et le nombre d'heures de travail dans différentes activités. Ces enquêtes disposent de données pertinentes pour le calcul des indicateurs.

La FAO, tout comme la Banque mondiale et le FIDA, compile des indicateurs harmonisés des moyens de subsistance en milieu rural à partir d'informations provenant de microdonnées au niveau des ménages, du projet LSMS et de d'autres enquêtes auprès des ménages disponibles publiquement de l'initiative RuLIS (« Rural Livelihoods Information System ») qui comprend des indicateurs ventilés par sexe, zones rurales, zones urbaines, quintiles de revenu et pourcentage de revenu provenant de l'agriculture.

Certains des ensembles de données utilisés pour calculer l'indicateur 2.3.2. peuvent être consultés à l'annexe 1 du document (en anglais) « Methodology for Computing and Monitoring the Sustainable Development Goal Indicators 2.3.1 and 2.3.2 » disponible à l'adresse <a href="http://www.fao.org/3/ca3043en/CA3043EN.pdf">http://www.fao.org/3/ca3043en/CA3043EN.pdf</a> et l'annexe 1 du document (en anglais) « Rural Livelihoods Information System (RuLIS). Technical notes on concepts and definitions used for the indicators derived from household surveys » disponible à l'adresse <a href="http://www.fao.org/3/ca2813en/CA2813EN.pdf">http://www.fao.org/3/ca2813en/CA2813EN.pdf</a>.

### 3.c. Calendrier de collecte des données

Le calendrier de collecte des données dépend de la fréquence des enquêtes nécessaires au calcul des indicateurs. La FAO collabore avec les pays pour inclure les questions nécessaires pour mesurer l'indicateur dans leurs enquêtes nationales existantes, c'est-à-dire les enquêtes auprès des ménages, les enquêtes agricoles et les recensements par le biais d'activités de renforcement des capacités aux niveaux national et régional et en offrant l'assistance technique nécessaire pour calculer l'indicateur.

# 3.d. Calendrier de diffusion des données

La diffusion des données dépend fortement de la fréquence des enquêtes nécessaires pour calculer les indicateurs.

#### 3.e. Fournisseurs de données

Les bureaux nationaux de statistique ou autres institutions impliquées dans les enquêtes agricoles, telles que les bureaux de statistique spécialisés du ministère de l'agriculture.

# 3.f. Compilateurs des données

Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

# 3.g. Mandat institutionnel

L'article I de l'Acte constitutif de la FAO stipule que l'Organisation recueille, analyse, interprète et diffuse des informations relatives à la nutrition, à l'alimentation et à l'agriculture <a href="http://www.fao.org/3/K8024F/K8024F.pdf">http://www.fao.org/3/K8024F/K8024F.pdf</a>.

#### 4.a. Justification

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a souligné l'importance d'accroître les revenus des petits producteurs alimentaires, car ces derniers jouent un rôle important dans la production alimentaire mondiale. L'indicateur suit les progrès dans ce domaine, où l'objectif est de doubler les revenus d'ici 2030.

L'amélioration des revenus des petites unités de production a également des répercussions sur la réduction de la pauvreté, car les petits producteurs alimentaires sont souvent pauvres et se trouvent souvent proches des conditions de subsistance.

### 4.b. Commentaires et limites

Compte tenu de la méthodologie approuvée, le calcul de l'indicateur nécessite des microdonnées d'enquête recueillies au niveau de l'exploitation sur un large éventail de variables — y compris tous les éléments permettant de calculer les revenus et les coûts de l'entreprise, ainsi que la main-d'œuvre et la disponibilité des terres et du bétail — pour la même unité de production. Ce type d'enquêtes est rarement fait au niveau national. Pour cette raison, la disponibilité des données pour cet indicateur est tout à fait limitée. Dans certains pays, les données peuvent être obtenues à partir d'enquêtes sur les ménages qui fournissent des détails sur la production agricole. Ces sources de données doivent être considérées comme une solution de second choix, étant donné que leur échantillonnage est axé sur les ménages et non sur les unités de production alimentaire. Bien que dans de nombreux pays, il existe un degré considérable de chevauchement entre la population des producteurs alimentaires et celle des ménages, il s'agit toujours d'un chevauchement partiel, ce qui peut nuire à la précision du calcul.

## 4.c. Méthode de calcul

Soit i activités agricoles, y compris les cultures, l'élevage, les pêcheries et les activités forestières, et j [1,...,n] les petits producteurs alimentaires définis comme un sous-ensemble de tous les producteurs alimentaires N [1,...,k], l'indicateur 2.3.2 des ODD doit être calculé à l'aide de la formule suivante :

ODD 2. 3. 
$$2 = I_{2.3.2}^t = \sum_{j=1}^n \Bigl( \sum_i {(V_{ij}^t p_{ij}^t - \ C_{ij}^t)}/n$$

où:

- ullet  $V_{ij}^t$  est le volume physique du produit agricole i vendu par le petit producteur alimentaire au
- cours de l'année t;
   $p_{ij}^t$  est le prix de vente constant reçu par le petit producteur alimentaire j pour le produit agricole i au cours de l'année t;
   $C_{ij}^t$  est le coût de production du produit agricole i soutenu par le petit producteur alimentaire j
- au cours de l'année t;
- *n* n est le nombre de petits producteurs alimentaires.

Dans le détail, les volumes physiques  $V_{ik}^t$  sont dérivés, pour chaque producteur  ${\bf k}$ , des éléments suivants:

- Revenus des cultures : récolte vendue, culture pour l'autoconsommation, culture utilisée comme aliment, culture conservée pour les semences, culture stockée, culture utilisée pour les sousproduits, récolte donnée en cadeau, récolte utilisée pour payer la main-d'œuvre, culture utilisée pour payer le loyer, récolte utilisée pour payer les intrants, récolte donnée dans le cadre d'un accord de métayage, récolte gaspillée. Des critères similaires s'appliquent au calcul des recettes provenant des cultures arboricoles et des produits forestiers.
- Revenus du bétail : bétail vendu (vivant), cadeaux de bétail donnés (la composante ne peut être conservée que si on peut avoir la variation des stocks), sous-produits / produits du bétail vendus, produits animaux destinés à l'autoconsommation, sous-produits du bétail auto-utilisés (également un coût en culture, par exemple le fumier utilisé comme engrais), les sous-produits / produits du bétail payés, les sous-produits / produits du bétail crédités.
- Revenus forestiers : produits vendus, produits forestiers destinés à l'autoconsommation, produits forestiers stockés, produits forestiers utilisés pour payer la main-d'œuvre, produits forestiers utilisés pour payer les loyers, produits forestiers utilisés pour payer les intrants, produits forestiers cédés dans le cadre d'un accord de métayage, produits forestiers gaspillés.
- Revenus de la pêche: poisson frais capturé vendu, poisson transformé capturé vendu, poisson frais capturé destinés à l'autoconsommation, poisson transformé capturé destinés à l'autoconsommation, poisson frais échangé vendu, poisson transformé échangé vendu.

Les coûts de production  $C_{ij}^t$  sont censés inclure les coûts d'exploitation. Ceux-ci comprennent tous les coûts variables (paiements en espèces et en nature des intrants agricoles tels que les engrais, les semences et la main-d'œuvre occasionnelle) et les coûts fixes (main-d'œuvre salariée, loyer des terres et coûts d'assistance technique).

Plus en détail, les coûts  $C_{ij}^t$  comprennent généralement les éléments suivants :

- Coûts des activités agricoles : intrants payés en espèces, loyer des terres, coûts d'assistance technique/de vulgarisation, culture conservée pour les semences, culture utilisée pour payer la main-d'œuvre, culture utilisée pour payer le loyer, culture utilisée pour payer les intrants, culture donnée dans le cadre d'un accord de métayage, récolte gaspillée, culture utilisée pour produire des sous-produits, valeur totale des intrants achetés, y compris ceux remboursés en
- Coûts des activités d'élevage : bétail acheté, dépenses supplémentaires du bétail, culture utilisée comme aliment, coûts d'assistance technique/de vulgarisation pour le bétail.

Page: 5 of 10

- Coûts des activités forestières : coûts des intrants (semis, engrais, main-d'œuvre embauchée, etc.), coûts de location des machines, coûts de location des terres, autres coûts connexes.
- Coûts des activités de pêche et d'aquaculture: dépenses en engins de pêche, dépenses de maind'œuvre embauchée, activités commerciales, achats de poisson frais, achats de poisson transformé, autres coûts connexes.

Pour obtenir des résultats comparables entre les pays en ce qui concerne le revenu, les valeurs doivent nécessairement être exprimées en dollars internationaux à parité de pouvoir d'achat (\$ PPA), sur la base de la conversion fournie par le Projet de comparaison internationale de la Banque mondiale.

#### 4.d. Validation

La FAO est chargée de vérifier les syntaxes utilisées dans le calcul de l'indicateur ainsi que les questions.

# 4.e. Ajustements

Le revenu moyen des petits producteurs alimentaires en USD 2011 PPA constante se trouve dans l'ensemble de données en unités monétaires locales (UML). Pour chaque pays et chaque année, la valeur de la main-d'oeuvre de production en UML doit être convertie en USD 2011 PPA. Le processus consiste d'abord à comptabiliser l'inflation dans la monnaie, pour laquelle l'indice des prix à la consommation (IPC) de chaque pays est utilisé; une fois déflaté, elle est convertie en USD 2011 PPA, ce qui permet une norme homogène de l'indicateur. L'ODD 2.3 ne se concentre pas seulement sur les petits agriculteurs, mais aussi sur les femmes et les personnes ayant le statut d'autochtone. L'indicateur (qui se situe au niveau du ménage) est ensuite calculé et ventilé par sexe du chef de ménage ou du producteur (selon qu'une enquête auprès du ménage ou une enquête agricole a été utilisée), c'est-à-dire si le chef de ménage ou le producteur est une femme ou un homme.

# 4.f. Traitement des valeurs manquantes (i) au niveau national et (ii) au niveau régional

#### • Au niveau national :

Les variables utilisées dans le calcul sont sujettes à la détection de valeurs aberrantes, par le biais d'écarts absolus médians et d'autres approches, au cas par cas.

#### Aux niveaux régional et mondial :

Aucune imputation des données n'est faite aux niveaux régional et mondial.

## 4.g. Agrégations régionales

Aucun agrégat régional ou mondial ne peut être calculé, étant donné la disponibilité limitée des données.

# 4.h. Méthodes et instructions à la disposition des pays pour la compilation des données au niveau national

Les pays peuvent s'appuyer sur le document méthodologique (en anglais) disponible à l'adresse <a href="http://www.fao.org/3/ca3043en/ca3043en.pdf">http://www.fao.org/3/ca3043en/ca3043en.pdf</a> et sur l'apprentissage en ligne (en anglais) disponible à l'adresse <a href="https://elearning.fao.org/course/view.php?id=483">https://elearning.fao.org/course/view.php?id=483</a>.

# 4.i. Gestion de la qualité

Un contrôle logique et arithmétique des données déclarées est effectué.

# 4.j. Assurance de la qualité

Les microdonnées des enquêtes utilisées dans le calcul sont accessibles au public, de sorte que leur qualité incombe aux producteurs. La qualité du calcul a été vérifiée auprès d'un certain nombre de collègues et de deux examinateurs indépendants du projet RuLIS.

# 4.k. Évaluation de la qualité

Une évaluation qualitative a été effectuée sur les estimations finales de l'indicateur, qui ont été mises à jour cette année et comparée aux résultats précédents. Les facteurs de conversion en PPA sont extraits de la Banque mondiale et sont constamment mis à jour, ce qui entraîne une modification des facteurs de conversion et donc une légère modification des résultats de l'indicateur 2.3.2. de 2019 à 2021.

Certains pays ont des données qui doivent être évaluées plus en profondeur, soit par des contrôles sur les données brutes et / ou par le traitement des données par l'équipe du RuLIS.

# 5. Disponibilité des données et désagrégation

#### Disponibilité des données :

Les informations suivantes sur la disponibilité des données sont fournies sur la base de la disponibilité d'enquêtes appropriées dans les pays sélectionnés.

La répartition du nombre de pays couverts par région est la suivante :

	Nombre de pays
Monde	33
Afrique	17
Afrique du Nord	

Page: 7 of 10

Afrique subsaharienne	
Afrique de l'Est	5
Afrique centrale	1
Afrique australe	1
Afrique de l'Ouest	10
Amériques	5
Amérique latine et Caraïbes	
Caraïbes	
Amérique latine	4
Amérique du Nord	1
Asie	12
Asie centrale	3
Asie de l'Est	1
Asie du Sud	1

Asie du Sud-Est	4
Asie occidentale	3
Europe	
Europe de l'Est	
Europe du Nord	
Europe du Sud	
Europe occidentale	
Océanie	
Australie et Nouvelle-Zélande	
Mélanésie	
Micronésie	
Polynésie	

#### Séries chronologiques :

D'ici 2030.

#### Désagrégation:

L'indicateur 2.3.2 doit être désagrégé par classes de taille d'entreprise agricole/pastorale/forestière. La cible globale de l'ODD 2.3 exige que l'on se concentre spécifiquement sur les femmes, les peuples

autochtones, les agriculteurs familiaux, les pasteurs et les pêcheurs. Pour cette raison, l'indicateur doit être ventilé par *sexe*, *type d'entreprise et par communauté de référence*.

# 6. Comparabilité / Dérogation des normes internationales

#### **Sources des divergences :**

Sans objet

#### 7. Références et documentation

Note sur le document « Methodology for Computing and Monitoring the sustainable Development Goal Indicator 2.3.1 and 2.3.2 » (en anglais), Bureau du statisticien en chef et Division de la statistique, FAO, Rome <a href="https://www.fao.org/publications/card/en/c/CA3043EN/">https://www.fao.org/publications/card/en/c/CA3043EN/</a>

« Defining Small Scale Food producers to Monitor Target 2.3 of the 2030 Agenda for Sustainable Development ». Document de travail (en anglais) de la Division de la statistique de la FAO disponible à l'adresse <a href="http://www.fao.org/3/a-i6858e.pdf">http://www.fao.org/3/a-i6858e.pdf</a>

Page: 10 of 10